

TEOREM

29 avenue Félix Viallet
38026 GRENOBLE Cedex 1

EXCO HESIO

4 place du Champ de Foire – CS 80193
42313 ROANNE Cedex

SA DELTA DRONE

Société Anonyme au capital de 15 177 363.25 €

530 740 562 RCS Lyon

Siège social : 8, Chemin du Jubin – 69 570 DARDILLY

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES
DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.225-115 4° DU CODE DE COMMERCE
RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES
AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES**

Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2018

TEOREM

29 avenue Félix Viallet
38026 GRENOBLE Cedex 1

EXCO HESIO

4 place du Champ de Foire – CS 80193
42313 ROANNE Cedex

SA DELTA DRONE

Société Anonyme au capital de 15 177 363.25 €

530 740 562 RCS Lyon

Siège social : 8, Chemin du Jubin – 69 570 DARDILLY

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES
DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.225-115 4° DU CODE DE COMMERCE
RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS
VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES**

Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2018

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre président du conseil d'administration Monsieur Christian VIGUIE. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

.../...

.../...

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant sur le document joint et s'élevant à 720 381 (sept cent vingt mille trois cent quatre-vingt-un) euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L.225-115 4° du Code de commerce.

GRENOBLE et ROANNE, le 25 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

TEOREM

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

EXCO HESIO

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

Sébastien CHIRAT

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Jean-Michel LANNES

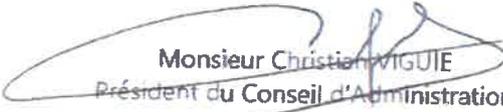
A smaller, stylized handwritten signature in black ink, featuring a prominent vertical stroke and a loop.



RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES

Le montant des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires et avantages en nature versés aux cinq personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 720 381 (sept cent vingt mille trois cent quatre-vingt-un euros).

Fait à Dardilly, le 23 mai 2018


Monsieur Christian VIGUIE
Président du Conseil d'Administration